



Assemblée Plénière 2002

Groupe Régional d'Actions contre
la Pollution Phytosanitaire de l'Eau
Nord Pas-de-Calais

Le Profil Environnemental de la Région Nord Pas-de-Calais met en évidence une qualité de la ressource en eau insatisfaisante, état dû en partie à l'activité économique, au passé industriel et à la densité de population de la région. Aussi, pour des raisons de santé publique et de protection des milieux et des espèces aquatiques, la reconquête de la qualité de l'eau est devenue une préoccupation majeure pour bon nombre d'acteurs ; parmi eux, le GRAPPE, Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau, axe son activité sur une problématique bien réelle en région.

Le GRAPPE :

Un groupe régional d'acteurs et d'experts qualifiés pour définir, proposer, coordonner et accompagner la politique de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Depuis 1997, le GRAPPE, constitué des principaux experts en matière de produits phytosanitaires, assure une mise en commun des connaissances et des compétences, un partage et une capitalisation d'expérimentations, d'études et d'enquêtes. Enfin, il oriente et accompagne les changements d'usage de produits phytosanitaires dans les pratiques tant agricoles que non agricoles.

“Le PLAN PHYTO”

Un programme d'actions en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires.

La circulaire du 1er août 2000 des Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Environnement est venue renforcer le cadre opérationnel du GRAPPE et préciser les lignes directrices du Plan national de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires. Ce plan décline trois grandes orientations ; le GRAPPE s'est donc structuré suivant ces priorités.

orientation n°1



LE DIAGNOSTIC REGIONAL ET LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

“ Croiser la charge phytosanitaire
potentielle et la vulnérabilité
des eaux pour identifier
les zones prioritaires ”

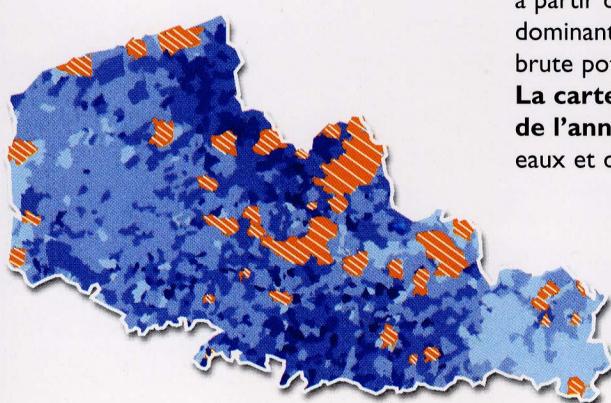
L'objectif du diagnostic régional est de définir les bassins versants prioritaires sur lesquels le GRAPPE devra concentrer et cibler ses efforts. L'état des milieux aquatiques (rivières et nappes d'eau souterraines) fait l'objet d'un diagnostic et d'une surveillance constante vis-à-vis de la pollution par les produits phytosanitaires. Un groupe spécifique animé par la DIREN s'est constitué autour de cette orientation pour élaborer :

- une **carte de la charge phytosanitaire potentielle**
- une **carte de la vulnérabilité des eaux**.

Le croisement de ces données permettra d'élaborer la **carte de l'aléa de pollution des eaux** qui définira les zones d'actions prioritaires.

La carte de la charge phytosanitaire brute potentielle a été réalisée en 2001 (cf. Carto). Elle recense commune par commune, à partir des statistiques agricoles, les pratiques phytosanitaires dominantes et définit par conséquent un niveau de charge polluante brute potentielle.

La carte de la vulnérabilité des eaux sera réalisée au cours de l'année 2002. Dès sa sortie, les cartes d'aléa de pollution des eaux et donc les zones d'actions prioritaires pourront être établies.



- Orange: Communes de plus de 10 000 habitants
- Dark Blue: Zones à fort potentiel polluant
- Light Blue: Zones à faible potentiel polluant



DIAGNOSTIC ET PLANS D'ACTIONS PAR BASSIN VERSANT

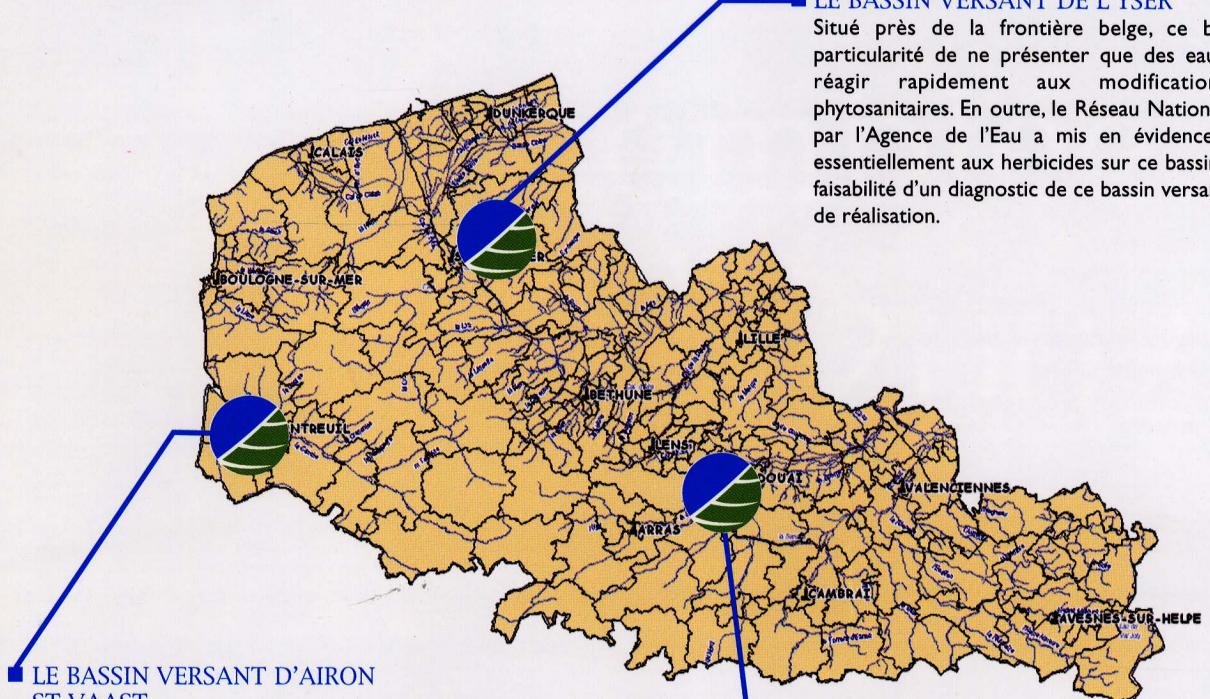
“ Mettre en place des plans d’actions sur les secteurs définis comme prioritaires, mener des diagnostics concertés à l’échelle des exploitations agricoles et des communes pour reconquérir la qualité de l’eau.”

Les étapes du diagnostic :

définir des indicateurs de suivi et d'évaluation, évaluer les mesures correctives mises en œuvre. Cette approche par bassin versant est fondée sur une méthode développée par le CORPEN (Comité d'ORIENTATION pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'ENvironnement)

1. Effectuer un état des lieux sur la contamination des eaux, la caractérisation des facteurs de risques, l'estimation des risques de transfert des produits phytosanitaires

2. Proposer des actions pour prévenir la contamination (animation, conseil, sensibilisation...),



LE BASSIN VERSANT D'AIRON ST VAAST

Situé à l'est de Berck/Mer, ce bassin versant alimente en eau la ville de Berck et les collectivités voisines. En 2000 et 2001, les mesures mensuelles de qualité de l'eau réalisées par la DDASS du Pas-de-Calais ont montré la présence de traces de produits phytosanitaires dans les captages d'Airon St Vaast.

En 2002, le diagnostic débutera par :

- la recherche des données pertinentes pour la compréhension du fonctionnement du bassin versant (pédologie, hydrogéologie...),
- l'inventaire des pratiques phytosanitaires,
- le suivi de la qualité de l'eau,
- des actions de conseils et de sensibilisation.

Il aboutira, courant 2003, à la rédaction d'un plan d'actions.

LE BASSIN VERSANT DE L'YSER

Situé près de la frontière belge, ce bassin versant a la particularité de ne présenter que des eaux de surface et de réagir rapidement aux modifications de pratiques phytosanitaires. En outre, le Réseau National de Bassins financé par l'Agence de l'Eau a mis en évidence une pollution due essentiellement aux herbicides sur ce bassin versant. L'étude de faisabilité d'un diagnostic de ce bassin versant est donc en cours de réalisation.

LE BASSIN VERSANT DE L'ESCREBIEUX :

Situé à l'ouest de Douai, ce bassin versant s'étend sur 4500 hectares et assure une production d'eau destinée à la consommation humaine de l'ordre de 20 millions de m³ par an pour des collectivités situées dans les arrondissements de Lens, Douai et Lille. Le diagnostic a débuté dès 1999 grâce à l'appui financier du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, de la DIREN et de l'Agence de l'Eau ainsi qu'à la collaboration active des acteurs régionaux et locaux. L'état des lieux et le suivi de la contamination réalisés grâce à un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles a permis de mettre en évidence une pollution essentiellement due aux herbicides. Ce suivi débutera en 2002 sur les eaux souterraines.

Ce travail sera poursuivi et complété dans le courant de cette année par un diagnostic des pratiques phytosanitaires (exploitations agricoles, communes), la sensibilisation et l'information des utilisateurs de produits.



orientation n°3

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

*“ Développer un usage raisonné
des produits phytosanitaires,
développer la connaissance et l'usage
des méthodes alternatives ”*

Cette orientation, animée par la Chambre Régionale d'Agriculture pour le volet agricole et la FREDEC pour le volet non agricole, a pour objet l'information, la formation et le conseil aux prescripteurs et utilisateurs de produits phytosanitaires. Encourager les pratiques phytosanitaires raisonnées, promouvoir la connaissance et l'usage des méthodes alternatives, limiter les transferts par la mise en place d'aménagements (bandes enherbées) sont les principaux enjeux visés par ces actions.

Destockage massif de PPNU et mise en place d'une filière pérenne

L'utilisation des produits phytosanitaires génère des déchets au potentiel毒ique important. Ils sont composés de produits non utilisés ou périmés et d'emballages vides. Aussi, en juin 2001, la Chambre Régionale d'Agriculture a organisé la collecte et l'élimination de 98 tonnes de produits phytosanitaires non utilisables (PPNU). Dans la région, 70 points de collectes ont été mis à disposition des agriculteurs, des entreprises d'espaces verts et des collectivités par les distributeurs (coopératives et négocios) afin qu'ils déposent gratuitement leur PPNU. Cette opération de destockage était un préalable au lancement de la récupération pérenne des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) sur 83 sites de collectes dans la région avec une fréquence bi-annuelle. Une contribution prélevée sur chaque kilo de produit phytosanitaire mis sur le marché permet de financer l'acheminement des EVPP jusqu'au centre de tri et leur élimination.

Le Nord Pas-de-Calais est une des premières régions à intégrer ce dispositif national.

Un Guide technique régional sur les bonnes pratiques

La FREDEC a réalisé un guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zones non agricoles.

Il est destiné aux communes et à tous les utilisateurs professionnels non agricoles de la région Nord Pas-de-Calais

Ce document présente :

- la réglementation en vigueur,
- des exemples de méthodes alternatives,
- les bonnes pratiques d'utilisation des produits,
- des adresses régionales utiles,
- des formations continues proposées dans la région sur le thème "eau-produits phytosanitaires".

ORGANISATION DU GRAPPE

Une assemblée plénière animée par le Préfet de Région

Outre les membres du Comité de Pilotage, l'assemblée plénière réunit :

Préfecture de Région, Conseils Généraux 59 et 62, DDAF 59 et 62, DDE 59 et 62, DRAF SRFD, FRCUMA, Fédération Régionale du négoce agricole, Groupement régional d'Agriculteurs Biologiques, Représentants des maires ou des syndicats d'eau, Représentants des producteurs d'eau, Représentants de l'UIPP et de l'UPJ, Parcs Régionaux, Instituts et centres techniques agricoles, Président du comité régional Phytomieux, Représentants des distributeurs et des utilisateurs de produits non agricoles, Conseil supérieur de la pêche, Associations de consommateurs, Associations agréées de protection de l'environnement et de la pêche, CEMAGREF, autres organismes de recherches (INRA, BRGM, Universités, IFREMER...).

Un comité de pilotage co-animé par la DIREN et la DRAF

Agence de l'Eau Artois-Picardie, Chambres d'Agriculture 59 et 62, Conseil Régional, DDASS 59 et 62, DIREN, DRAF (SRPV), DRASS, Expert national pesticide et environnement de la DGAL – SDQPV, FREDEC, Laboratoires de recherche compétents en matière de produits phytosanitaires, MISE 59 et 62

